

SYNTHESE DU RAPPORT DE LA MISSION IRRS EN FRANCE

(6 au 17 novembre 2006)

A la demande des autorités françaises, une équipe d'auditeurs internationale composée de vingt-quatre experts a rencontré, en novembre 2006, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), l'autorité française chargée du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection afin de mener la première mission d'audit IRRS couvrant l'ensemble des champs d'activités de l'ASN.

L'objectif de cette mission IRRS était de contribuer à l'amélioration du contrôle en France et dans le monde par la connaissance acquise et le partage d'expérience entre l'ASN et les auditeurs de la mission IRRS lors de l'évaluation de l'efficacité de l'ASN, de son cadre réglementaire et ses activités de contrôle. Les installations et activités contrôlées par l'ASN comprennent des centrales nucléaires, des réacteurs de recherche, des installations du cycle du combustible, des pratiques médicales, des activités industrielles et de recherche, des installations de stockage de déchets, le démantèlement, la réhabilitation des sites et sols pollués et le transport. En plus du périmètre habituellement couvert par les missions IRRS, l'ASN a demandé que l'équipe d'experts internationale examine également ses pratiques en matière d'information du public.

L'équipe d'audit IRRS était composée d'experts provenant de 16 Etats membres (y compris plusieurs cadres supérieurs d'autorités étrangères), dont 2 observateurs, 6 personnes de l'AIEA et une secrétaire de l'AIEA.

L'équipe IRRS a audité l'ASN dans tous les domaines pertinents : les responsabilités législatives et gouvernementales, les responsabilités et les fonctions de l'ASN, son organisation, les procédures d'autorisation, l'évaluation et l'expertise, l'inspection et les moyens de coercition, le développement de réglementations et de guides, la préparation aux situations d'urgence, la gestion des déchets radioactifs, le système de management de l'ASN, le transport (en tant que mission de suivi d'une mission d'audit TransSAS organisée par l'AIEA et effectuée en 2004), l'information du public et la communication.

A partir de nombreux entretiens et discussions avec des personnes clés de l'ASN et d'autres organisations, d'observations de plusieurs inspections couvrant l'ensemble des activités et des installations contrôlées par l'ASN ainsi qu'à partir de documents et de l'auto évaluation fournis par l'ASN préalablement à la mission, l'équipe d'audit a présenté ses conclusions basées sur les normes de sûreté de l'AIEA. En complément, l'équipe IRRS a eu des échanges avec l'ASN sur la politique relative à la sûreté nucléaire et la radioprotection. Les résultats de ces discussions alimenteront l'évolution des missions IRRS à venir et contribueront à l'amélioration continue du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

L'équipe d'audit IRRS a noté l'attitude ouverte, transparente et constructive des personnels de l'ASN pendant toute la mission. Manifestement, l'ASN avait mis beaucoup de soin pour préparer cette mission. Pendant l'examen, le support administratif et logistique a été excellent et l'équipe a bénéficié de la coopération pleine et entière du personnel de l'ASN dans les discussions techniques.

L'équipe d'audit IRRS a identifié plusieurs bonnes pratiques et a formulé des recommandations et des suggestions qui identifient les axes d'amélioration nécessaires ou souhaitables pour renforcer encore l'efficacité du contrôle de l'ASN. Ces recommandations et suggestions sont faites à une organisation qui cherche à améliorer sa performance. Beaucoup d'entre elles portent sur des sujets dans lesquels l'ASN mène déjà des actions d'améliorations.

L'équipe d'audit IRRS souligne les efforts actuels de l'ASN pour assurer une meilleure conformité avec les standards de l'AIEA. En particulier, l'équipe d'audit internationale a identifié les points forts de l'ASN suivants :

- un système de contrôle des installations nucléaires de base (INB) mature et transparent ;
- un système d'inspections bien développé et complet, notamment pour ce qui concerne l'élaboration de programmes annuels d'inspections, la préparation et la réalisation des inspections ;
- des exercices de préparation aux situations d'urgence concernant les INB ;
- le recours à des groupes permanents d'experts indépendants sur des sujets et des thèmes variés dans le domaine de la sûreté nucléaire et le recours systématique aux expertises de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), son appui technique ;

- la formation interne et le programme d'habilitation des inspecteurs de l'ASN ;
- l'information du public et la communication ;
- un rôle international actif, en particulier au sein de l'AIEA ;
- le cadre réglementaire pour une gestion durable des matières et déchets radioactifs ;
- une mise en œuvre correcte des recommandations et des suggestions formulées lors de la mission d'audit TransSAS de 2004.

Le rapport comprend des recommandations et des suggestions qui identifient des axes d'amélioration nécessaires ou souhaitables pour améliorer encore le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Pendant la mission, le nouveau collège de l'ASN a tenu sa première réunion. Il s'agissait de l'un des premiers pas dans la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire (loi TSN) de 2006. L'équipe d'audit IRRS recommande de mettre en œuvre dès que possible les devoirs et pouvoirs donnés à l'ASN par la loi TSN ainsi que par la loi sur les déchets radioactifs de 2006 en élaborant les décrets et les arrêtés nécessaires à son application, et la mise en œuvre d'outils de coercition.

L'ASN devra poursuivre le développement et le soutien des expertises techniques pour assurer que les produits et services fournis par l'IRSN sont techniquement adéquats (capacité d'être un « client intelligent »).

L'équipe d'audit IRRS estime que la prise en compte des points suivants devrait être prioritaire soit parce qu'ils ont été identifiés dans plusieurs domaines de l'audit soit parce que les experts considèrent que ces éléments contribuent de manière significative à l'amélioration de la performance globale du système de contrôle :

- la formalisation des procédures existantes, des principes et des guides ou pour certains domaines (par ex. : coercition, radioprotection) leur développement ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un système de management conforme aux normes de l'AIEA ;
- poursuivre les améliorations de gestion des situations post-accidentelles ;
- la disponibilité et l'accès immédiat aux résultats d'expositions aux rayonnements ionisants des travailleurs pour les personnes surveillés, les employeurs et l'ASN ;
- une stratégie de ressources humaines, visant notamment à maintenir le niveau de compétence de l'ASN compte tenu de la politique française en matière de turnover du personnel ;
- la prise en compte de retour d'expérience dans ses programmes de contrôle ;
- les délais de mise en œuvre par les exploitants des actions correctives ;
- l'harmonisation des règles de gestion des déchets.

Les conclusions de l'équipe d'audit IRRS sont résumées dans l'annexe VI.

Un consensus fort s'est dégagé au sein de l'équipe d'audit IRRS sur le fait que la France et les Etats membres de l'AIEA sont en train d'améliorer le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection à travers le monde grâce aux missions d'audit de l'AIEA. Cette première mission IRRS sur l'ensemble des champs d'activités de l'ASN donnera une impulsion considérable au lancement d'une série de missions qui vont faire progresser la sûreté nucléaire et la radioprotection en améliorant les organismes de contrôle et leurs pratiques.